

## HABILITATION FUNERAIRE POMPES FUNEBRES

### Liste des pièces à fournir (1<sup>ère</sup> demande et renouvellement)

Liste des pièces
1) <b>Demande d'habilitation ou demande de renouvellement de l'habilitation.</b> (sur papier libre)
2) <b>Déclaration de l'opérateur indiquant :</b> a. la dénomination de l'établissement ; b. sa forme juridique ; c. ses activités ; d. son siège ; e. l'état civil, le domicile et la qualité du dirigeant. (modèle n°1)
3) Extrait du registre du commerce et des sociétés ou du répertoire des métiers <b>datant de moins de trois mois.</b>
4) Pièces justifiant de la régularité de la situation de l'opérateur en matière fiscale et de cotisations sociales : a. attestation délivrée par le receveur des impôts certifiant que l'opérateur est à jour tant dans le dépôt des déclarations sur le chiffre d'affaire que dans le règlement de la T.VA. ; b. attestation délivrée par le comptable du Trésor certifiant que l'opérateur est à jour du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu et de la taxe professionnelle ; c. attestations certifiant que l'opérateur est à jour des déclarations et des cotisations auprès des organismes de l'U.R.S.S.A.F., de la C.N.A.M. ou des caisses régionales des travailleurs indépendants et de POLE-EMPLOI ; d. attestations des divers organismes de retraites et de retraites complémentaires tant pour le chef d'entreprise que pour les salariés.
5) L'état à jour du personnel, certifié conforme, daté, signé, revêtu du cachet de l'entreprise et accompagné de la copie du registre du personnel ( <u>modèle n°2</u> ).
6) Attestations de capacité professionnelle justifiant que le dirigeant et les salariés répondent aux conditions minimales fixées par le décret n° 95-653 du 9 mai 1995 ( <u>synthèse ci-jointe</u> ) relatif au règlement national des pompes funèbres.

7) Attestation individuelle d'exercice d'une profession funéraire pour le dirigeant de l'établissement et pour chaque salarié (modèle n°3) le cas échéant (voir point 6) ci-avant).

8) Copie de 3 factures des 3 dernières années précédant le renouvellement de l'habilitation prouvant l'expérience professionnelle dans les activités pour lesquelles vous sollicitez l'habilitation funéraire.

9) Pour les agents exécutant les prestations funéraires : Copie du certificat d'aptitude physique délivré depuis moins d'un an par le médecin de travail attestant l'aptitude physique du salarié aux activités funéraires et de la mise à jour de ses vaccinations réglementaires (hépatite B, diphtérie, tétanos et poliomyélite).

### Véhicules funéraires

1) Copie recto-verso du permis de conduire de chaque conducteur des véhicules funéraires.

2) Transport des corps avant mise en bière, quels véhicules ?

Transport des corps après mise en bière,

Corbillard :

Copie de la carte grise avec la mention VASP/FG-FUNER ;

Copie de l'attestation de conformité, datant de moins de trois ans, délivrée par un organisme agréé ;

Copie de la facture d'achat (certificat de propriété) ou du contrat de location.

Voiture de deuil :

Copie de la carte grise ;

Copie du certificat de propriété ou du contrat de location.

### Chambre funéraire

Copie de l'arrêté préfectoral de création ;

Copie de l'attestation de conformité, datant de moins de six mois, délivrée par BUREAU VERITAS ou l'APAVE ;

Copie du certificat de propriété ou du contrat de location ou, le cas échéant,

Copie du contrat de délégation avec la commune.

### Soins de conservation

Copie du diplôme national de thanatopraxie pour la pratique des soins de conservation.